

Paris, le 30 juin 2016

La FFP signe son premier « Pacte de Confiance » avec OPCALIA

Ce 30 juin 2016 a été signé, en présence de Carine CHEVRIER Déléguée Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle et avec OPCALIA, le premier « Pacte de Confiance » proposé par la FFP à tous les OPCA. Cet « acte fondateur » permettra d'améliorer concrètement les relations administratives et financières entre les organismes de formation adhérents de la FFP et l'OPCA interprofessionnel. La FFP est en discussion avec d'autres financeurs pour généraliser cette démarche.

Le 8 juillet 2015, la FFP annonçait son intention de proposer à tous les financeurs et notamment à tous les OPCA un « Pacte de Confiance » pour améliorer les relations entre organismes de formation adhérents de la FFP et financeurs. Le 31 juillet 2015, cette volonté était encouragée par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) à travers un courrier d'Emmanuelle WARGON en date du 31 juillet 2015.

Aujourd'hui, après plusieurs mois d'une collaboration fructueuse avec OPCALIA soutenue par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, le premier « Pacte de Confiance » a été signé ce jour entre la FFP et l'OPCA interprofessionnel OPCALIA.

Concrètement, ce « Pacte de Confiance », qui s'appliquera, à compter du 1^{er} septembre 2016, à l'ensemble des 550 membres de la FFP qui le souhaiteraient, ouvre la voie à :

- | **Une simplification de la relation administrative** avec notamment un délai de réponse pour les prises en charge sous 15 jours,
- | **Une sécurisation de la relation économique**, avec notamment un engagement d'OPCALIA de proposer à l'organisme de formation une avance de 30% avant le début de la formation ainsi qu'un paiement de la prestation au plus tard trente jours après la date d'émission de la facture,
- | **La dématérialisation** de l'ensemble des documents demandés par OPCALIA (facture, convention, justificatifs de présence/assiduité).

Pour Carine CHEVRIER (DGEFP), il s'agit d' « un acte fondateur qui doit être généralisé » et qui doit, selon Yves HINNEKINT (Directeur général d'OPCALIA), permettre d' « imaginer une relation différente entre notre OPCA et les organismes de formation ».

Jean WEMAËRE, Président de la FFP, s'est félicité d'une avancée majeure qui permet « d'initier très concrètement une démarche ouverte à tous les financeurs. C'est une première étape fondamentale. Nous facilitons la vie aux organismes de formation, au service des entreprises et des apprenants. »

Le Pacte de Confiance est disponible sur le site de la FFP (www.ffp.org).

Contact Presse : Joyce ASSOULINE - 01 44 30 49 16 - jassouline@ffp.org

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 550 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.